



**PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 21 JUIN 2025**

Le 21 juin 2025, l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association « Solidarité Migrants La Rochelle » s'est tenue dans les locaux de la Maison des Associations de Lafond : 21 avenue du Champ de Mars à La Rochelle.

35 membres sont présents et 15 représentés soit 50 membres sur 174 adhérents à jour de leur cotisation.

La feuille d'émargement et les procurations des adhérents seront archivées avec le procès-verbal.

L'ordre du jour est le suivant :

- Rapport moral
- Rapport d'activité
- Rapports des groupes ;
- Rapport financier, compte de résultat, et bilan, budget 2025 ;
- Orientations et perspectives 2025 ;
- Fixation du montant de la cotisation 2026 ;
- Présentation et validation de la chartre « être accompagnant » ;
- Présentation et validation de la boîte à outils de l'accompagnant ;
- Proposition et vote des animateurs de groupes et membres volontaires qui composeront le collège.

Annette Artault animatrice de la séance, remercie toutes les personnes présentes, rappelle les modalités de votes fixées par les statuts : une décision est validée lorsqu'elle a obtenu les 2/3 des voix, soit 33 pour cette assemblée.

Un adhérent ne peut accepter qu'une seule procuration.

Nous procédons à la lecture du rapport moral, il est adopté à l'unanimité.



La lecture du rapport d'activité appelle une remarque : le mot Emigration sera remplacé par Immigration dans l'expression « loi asile et immigration ». Il sera annexé au procès-verbal.
Ce rapport est adopté à l'unanimité.

Comme annoncé dans la convocation, les rapports des groupes, envoyés avec la convocation, ne sont pas lus en séance, afin de laisser du temps pour répondre aux questions ; la parole est donnée aux participants.
Ces rapports ne font pas l'objet de vote.

Le volet logement du rapport financier est commenté et développé par Benoit, animateur du groupe, ce poste représente 92 % des dépenses. Il est déficitaire de 8 000 €, il fragilise la santé financière de l'association. Des solutions devront être trouvées, avant la fin de l'année, sur les logements mis à notre disposition par la Ville de La Rochelle : mise en place de collectifs de donateurs, restitution de logements trop coûteux ...

La trésorière poursuit l'analyse du compte de résultat avec les autres charges d'exploitation qui ne représentent que 8% des dépenses : frais de fonctionnement et aides aux accompagnés sont incompressibles.

Les produits d'exploitation enregistrent une légère hausse des cotisations avec 11 adhérents supplémentaires, les dons des collectifs de donateurs sont en baisse de 9 000 € en revanche, la participation des hébergés est en forte hausse + 21 000 €, elle est liée à :

- la généralisation des conventions d'hébergés ;
- l'obtention de titres de séjour, pour certains, avec l'autorisation de travailler.

Une discussion s'engage sur la valorisation de l'avantage en nature procuré par le bénévolat, qui serait sous-estimée par rapport au travail fourni.
Il sera revu à la hausse pour 2025, nous devons surtout mettre en avant le nombre de personnes accompagnées et la qualité de cet accompagnement.

Le bilan présente une baisse significative de la trésorerie de 10 000 €.
Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

Le budget 2025 prévoit :



- une augmentation du coût des fluides de 7 % par rapport à 2024 ;
- la demande de 2 subventions VLR, CPAM.

Un adhérent propose de nous introduire auprès du Conseil Départemental pour une demande de subvention.

Après discussion, quelques adhérents souhaitent que l'association s'oriente vers son autonomie financière d'autres considèrent que nous devons mener cette démarche qui ne peut en aucun cas nuire aux intérêts de l'association, nous passons au vote.

3 adhérents se sont abstenus

Une demande de subvention au Conseil Départemental sera effectuée.

Le budget prévisionnel 2025 est adopté à l'unanimité.

La lecture du rapport d'orientation et perspectives 2025, n'appelle pas de commentaire, il est adopté à l'unanimité.

Toutefois, Benoît soulève une question sur l'évolution du nouveau groupe "Démarches". Il a été constitué pour répondre aux accompagnants sur des questions d'ordre administratif, juridique, d'accès aux droits (notamment la santé). Il concerne des besoins de personnes accompagnées par Solmi.

Doit-il également répondre à d'autres personnes migrantes éprouvant des difficultés de cet ordre, mais qui ne font pas l'objet d'un accompagnement ? C'est une évolution possible du positionnement de notre association, mais qui nécessiterait un débat. La question peut également se poser pour l'attribution d'aides ponctuelles.

Le montant de la cotisation 2026 est proposé à 20 € minimum, après discussion cette proposition n'est pas retenue, elle n'obtient pas les 2/3 des voix.

La cotisation 2026 sera proposée à partir de 15 €, le bulletin d'adhésion précisera « à partir de »

Présentation de la chartre « être accompagnant » et de la boîte à outils de l'accompagnant par Bernadette, ces deux documents sont sur le site de l'association dans l'espace adhérent.



Proposition et vote des animateurs de groupes et membres volontaires qui composeront le collège ; des adhérents se sont ajoutés à la liste présentée en séance. La composition du collège soumise au vote est adoptée à l'unanimité, elle est annexée au procès-verbal.

Procès-verbal établi le 21 juin 2025

Rédactrice : Annette Artault